

COMMUNE : **123 FAVERGES-SEYTHENEX**
 ARRONDISSEMENT : **74 ANNECY**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SERV GEST COMPTABLE RUMILLY**

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023
RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

MINISTÈRE DE L'ÉCARTÉ ET DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES
 Envoyé en préfecture le 17/04/2023
 Reçu en préfecture le 17/04/2023
 Publié le 17/04/2023
 ID : 074-200054138-20230405-DEL_2023_III_35-DE

	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits référence 2023 (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2023	Produits attendus 2023 (col. 4 x col. 6)
Imposition sur le bâti (TFB)	11 304 345	25,42	92,56	12 140 000	3 085 988	26,69	3 210 166
Imposition sur le non bâti (TFNB)	121 511	45,49	148,40	130 300	59 273	47,76	62 231
Taxe d'habitation (TH)	1 103 080	20,08	53,24	1 181 399	237 225	21,07	248 921
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	3 551 318
				Total	3 382 486		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	26,69		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	3 551 318	47,76		<input type="checkbox"/>
Taxe d'habitation (TH)	3 382 486 = 1,049913	21,07		<input type="checkbox"/>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			<input type="checkbox"/>

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			694 454	315 912	606 479	629 455	2 246 300

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	3 551 318	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	2 246 300	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	5 797 618
---	-----------	---	---	-----------	---	---	-----------

A ANNECY
 Le 14 MARS 2023
 Pour la Direction des Finances publiques,
 MARIE-HELENE HEROU-DESBOLLES
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le Pour la Préfecture,



COMMUNE : 123 FAVERGES-SEYTHENEX
 ARRONDISSEMENT : 74 ANNECY
 TRÉSORERIE OU SGC : SERV GEST COMPTABLE RUMILLY

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Taxe foncière de condition modeste	2 205
b. Taxe foncière d'habilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Taxe foncière de longue durée (logem. sociaux)	254
d. Taxe foncière industrielle	680 271
Taxe foncière non bâtie	11 724
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour Mayotte	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	2 887 001
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	22 809
c. Par la loi (autres)	20
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION	
a. Hors résid. principales et log. vacants	1 181 399
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>

3. PRODUITS DES IFFER

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
5. RÉFORMES FISCALES	
Taxe d'habitation :	
a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. TVA prévisionnelle	
c. Coefficient correcteur	1,167130

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	28,75	95,70	3,14000	92,56
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	66,91	167,28	18,88000	148,40
Taxe d'habitation (TH)	22,98	23,05	57,63	4,39000	53,24
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a... la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b... les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

23,89